

LA LETTRE de l'IPEC

La lettre de l'IPEC n°5 avril, mai, juin 2010

L'IPEC – LA FORMATION – L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

L'Institut de Pédagogie de l'Enseignement Catholique (I.P.E.C.), missionné par l'Enseignement Catholique depuis 2005, est chargé de la **formation initiale pour les académies de Poitiers et d'Orléans – Tours**. Créé en 1971, son origine s'appuie sur la *volonté de Chefs d'Etablissement* de considérer la formation des entrants comme essentielle à un moment où elle n'avait sans doute pas la même place et où l'on ne parlait pas de formation continuée « tout au long de la vie ». Aujourd'hui, cette « association » accomplit deux missions **la formation initiale (PLC1-PLC2-MASTER) et continue des enseignants, la gestion des suppléances** exclusivement dans l'académie d'Orléans – Tours. Chaque suppléant bénéficie d'un

programme de formation intitulé « Préparation Au Métier d'Enseignant (PAME). Programme de formation de 120 heures actualisé et proposé chaque année à 160 nouveaux suppléants.

Le projet de l'I.P.E.C se réfère :

- aux orientations liées à la mission ecclésiale de l'ensemble des établissements catholiques et aux obligations liées à la formation des enseignants exerçant dans des établissements associés à l'Etat par contrat,
- au projet de l'Enseignement catholique actualisé régulièrement (démarche d'assises),
- aux orientations fédérales pour la formation, et aux orientations du territoire dans lequel l'I.P.E.C. accomplit ses missions au quotidien,
- aux préconisations de la tutelle de la formation.



La formation des enseignants

La formation des enseignants connaît depuis quelques années une multiplication de réformes. Les spécialistes des questions éducatives distinguent deux logiques, celle de la formation et celle de l'enseignement. D'un côté, la logique de l'enseignant caractérisée par la stabilité appuyée sur les concepts, les repères, les acquis, le patrimoine, la transmission ; de l'autre, la logique du formateur marquée par le changement, le provisoire, les flux, les incertitudes... Elles se manifestent, en milieu scolaire, par une opposition entre les défenseurs des savoirs disciplinaires (tradition et transmission) et les partisans de la formation pédagogique (adaptations). Delà deux cultures, celle de l'enseignement et celle de la formation. La première définit les apprentissages en terme de connaissances, d'appropriation des savoirs, la seconde se propose d'organiser des situations d'apprentissage « contextualisées » pour

favoriser l'activité des apprenants.

Ce débat est toujours actuel avec la « masterisation » de la formation des enseignants. S'agit-il de déposer des maquettes de master essentiellement disciplinaire ou de master aux réelles dimensions professionnelles. Autrement dit, universitarisation ou professionnalisation ? **L'Enseignement Catholique s'est appuyé sur les universités catholiques et les instituts missionnés** pour élaborer une réponse originale, tenir ensemble la nécessaire expertise disciplinaire 400 heures au cours des deux années du master « éducation et formation » et les 294h de formation générale et professionnelle adossées à une période de stage de 216h. **C'est cet équilibre entre « l'universitaire » et le « professionnel » que propose le master de l'Université Catholique de l'Ouest auquel l'I.P.E.C. est associé.**

« Être bien formé pour bien former »

Etablissement formateur et éducation au développement durable

La première mission de l'école est d'enseigner, de transmettre des savoirs, mais au-delà des savoirs, se situent les compétences, les capacités des individus et leur mobilisation pour résoudre les problèmes du présent et à venir. La place même de la formation évolue, elle a recours à d'autres modalités et prend progressivement une autre dimension dans un espace au plus près des acteurs de l'éducation : **l'établissement formateur, l'organisation apprenante**. Ses conséquences sur le vivre ensemble des équipes pédagogiques se manifestent déjà... Cette notion même d'organisation apprenante, ne favorise-t-elle pas la symbiose entre organisation et dynamique des sujets ? L'instauration d'un travail à tous les niveaux avec une synergie d'acteurs et un management participatif autorise l'établissement à se saisir des multipolarités de l'éducation... Education à la santé, éducation au fait religieux, à l'orientation... et **l'éducation au développement durable**. A l'unisson de l'actualité, le système éducatif est appelé à se saisir du concept de « développement durable ». A travers des projets modestes ou de vastes actions de formation de l'homme et du citoyen, les enseignants et les établissements sont sollicités pour se mobiliser dans cette « éducation à... ». De là, **quelles peuvent être les spécificités du projet éducatif de l'Enseignement catholique en matière de développement durable et comment un enseignant peut-il l'intégrer dans sa pratique?**

Un lien étroit entre les établissements et l'IPEC

Les établissements scolaires de la région Centre et de Poitou-Charentes, leur chef d'établissement, sont en lien étroit avec l'I.P.E.C. **Cet « arrimage » doit être un « facilitateur »** pour saisir cette question avec vos enseignants et rendre plus visible dans chaque collège, chaque lycée le développement durable dans des pratiques partagées et pourquoi pas obtenir une labellisation « établissement pilote dans la formation et l'éducation au développement durable ».

L'IPEC « s'engage » après la première « Rencontre d'Automne » (Orléans, 03 -04- 11 2008) à vous accompagner dans vos démarches pour développer et rendre plus visible l'Education au Développement Durable (EDD) dans les pratiques quotidiennes. Nous proposons à tous les acteurs des établissements scolaires (chefs d'établissement, professeurs, personnels d'éducation...) de créer un réseau d'acteurs de terrain «... à terme, ce réseau pourrait être constitué de formateurs articulant formation sur site et dans les établissements, d'enseignants référents et coordonnateurs des actions et des projets, d'élèves délégués EDD, de partenaires locaux... Cet objectif communiqué par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique pendant le colloque européen « Former et éduquer au développement durable (Paris 09 -10 12 2009)

préciserait également les spécificités du projet éducatif de l'Enseignement catholique.

Pour mieux appréhender la problématique du développement durable, sa traduction éducative et sa mise en œuvre dans nos établissements catholiques d'enseignement **nous vous proposerons une conférence après notre assemblée générale à partir de cette question: Comment prendre en compte le développement durable dans ma pratique professionnelle et dans mon établissement ? Comment faire ?**

L'actualité des discussions ouvertes sur l'intégration possible d'un pilier spirituel dans le modèle de l'EDD nous invite à amorcer pour les uns, à poursuivre et approfondir pour les autres notre réflexion éducative, notre démarche pour permettre l'émergence « d'un projet fédérateur » de toute la communauté éducative.

Pour préparer ce temps fort de la rentrée scolaire 2010 - 2011 voici la LETTRE 5 de l'IPEC consacrée au développement durable, une présentation sous la forme d'un état des lieux. .

CHRISTIAN BACHELIER

« Quelles peuvent être les spécificités du projet éducatif de l'Enseignement Catholique en matière de développement durable et comment un enseignant peut-il l'intégrer dans sa pratique ?

Comment prendre en compte le développement durable dans ma pratique professionnelle ?

Dans mon établissement scolaire ?

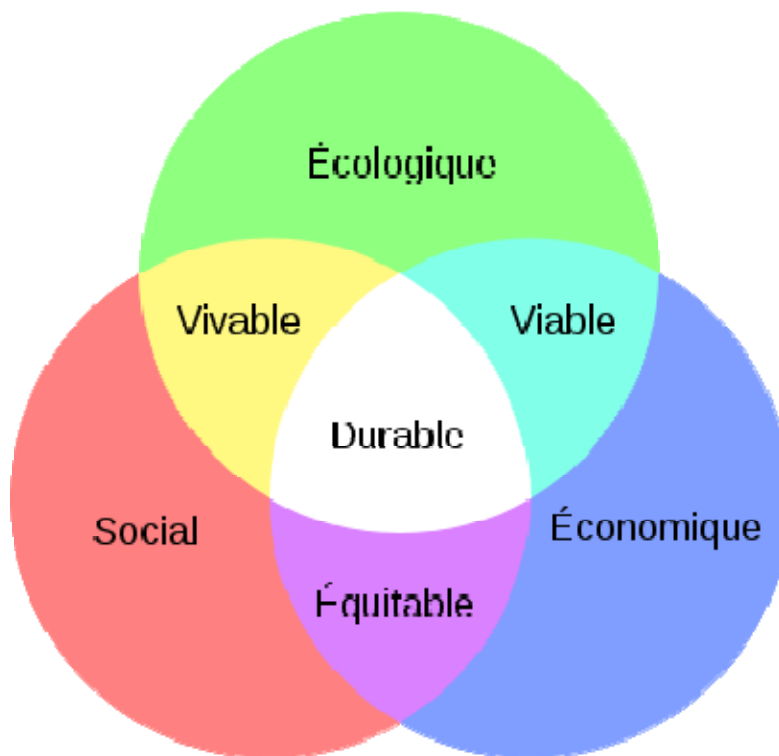
Comment faire ?

Rendre plus visible l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires

Le modèle de développement durable s'est structuré en référence au rapport Brundtland (1987) et aux travaux du Sommet de la Terre organisé à Rio (1992). La définition proposée par la commission présidée par madame [Gro Harlem Brundtland](#) reste la plus souvent citée : « Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion :

le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité,

- et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir »¹. La représentation qui s'est stabilisée prend la forme de trois piliers (ou de trois sphères) en interaction : économique, écologique, sociale.



A Rio, une sorte de mode d'emploi du développement durable est rédigé. Il s'agit de l'Agenda 21 (plan d'Action pour le 21^e siècle), adopté par 17 chefs d'Etats, dont les 40 chapitres rassemblent les principes et les domaines couverts par le développement durable. Par exemple, les collectivités territoriales sont appelées à mettre en place des Agendas 21 locaux. « [Elles] jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable »²

« Le développement durable, un modèle systémique »

Rendre plus visible l'éducation au développement durable dans les établissements scolaires

Il existe actuellement plus de 400 Agendas, 21 en France. Ils concernent des échelles territoriales différentes (régions, départements, communautés d'agglomérations, villes), des entreprises, des administrations, des campus universitaires, des grandes écoles, des établissements scolaires, etc...

Un Agenda 21 scolaire représente à la fois une démarche citoyenne et un projet pour l'Etablissement.

Aujourd'hui, un Agenda 21 intègre de nouveaux piliers. Ainsi, après Rio, des réflexions ont conduit à intégrer les piliers du culturel, de la gouvernance, de la participation citoyenne. Une approche systémique de la question de la durabilité du développement est alors privilégiée. Rien

ne serait plus en contradiction avec l'esprit du développement durable qu'une approche purement disciplinaire, non ouverte sur les autres champs. Les regards croisés sont porteurs des décisions les plus conformes à l'intérêt général.

« Il n'est pas envisagé de faire de l'EDD une matière à part entière. Il est préférable de promouvoir un apprentissage interdisciplinaire »

Une traduction éducative

Traduction éducative d'une nouvelle forme de demande sociale qui a émergé dans les années 1960, injonction ministérielle, la formation et l'éducation au développement durable (EDD) constituent, depuis le début du siècle, une priorité de l'Education nationale, inscrite dans les programmes officiels de la maternelle à l'université. La circulaire de rentrée 2009-2010 le confirme, en incitant à « poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable »³. « En s'appuyant sur les enseignements disciplinaires, l'éducation au développement durable traite des interactions entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. Cette éducation transversale contribue ainsi à la formation du citoyen responsable du XXIème siècle »¹. Cette priorité est en cohérence avec les orientations du Grenelle de l'environnement à l'Ecole (2007) : « **L'opération intitulée "L'École agit ! Le Grenelle Environnement à l'École", souhaitée par le ministre de l'éducation nationale, a pour but de sensibiliser les élèves à ce défi majeur de société que représente le développement durable. Elle permettra à la communauté éducative d'être une force de proposition active** »⁴.

Sur le plan international, 2005-2014 est la décennie des Nations Unies, de l'Education en vue du Développement Durable. Elle a pour objectif d'intégrer les principes, les valeurs et les pratiques liés au développement durable à toutes les formes d'éducation et d'apprentissage (Résolution 57/254). Il faut donc « encourager les gouvernements à envisager d'inclure dans leurs [...] plans d'action respectifs en matière d'éducation et [...] leurs plans de développement nationaux, des mesures permettant de donner effet à la Décennie »⁵. Il n'est pas envisagé de faire de l'EDD une matière à part entière. Il est préférable de promouvoir un apprentissage interdisciplinaire et holistique, fondé sur les valeurs, sur le développement de la pensée critique, sur la participation à la prise de décisions, sur la multiplicité des méthodes. En ce sens, l'EDD offre une opportunité d'innover sur le plan pédagogique.





33 rue BLAISE PASCAL
BP 4213
37042 TOURS cedex1

Téléphone :
02 47 60 26 14

Télécopie :
02 47 60 26 21

ipecc.secretariat@fr.oleane.com

**Être bien formé
pour bien former**

Rejoignez-nous sur notre site
Web !

Contactez-nous à :

<http://www.ipeccformation.fr>

Les projets de l'Enseignement Catholique

Dans l'Enseignement catholique, l'EDD est parfois intégrée dans les projets des établissements, ou dans le cadre de démarches relatives à l'éducation au développement et à l'universel.

Cependant, il est nécessaire de développer et de rendre plus visible l'EDD, en créant un réseau d'acteurs de terrain. A terme, ce réseau pourrait être constitué de formateurs articulant formation sur site et dans les établissements, d'enseignants référents et coordonnateurs des actions et des projets dans leur établissement, d'élèves délégués EDD, de partenaires locaux. Rappelons qu'au sein d'un établissement scolaire, c'est toute l'équipe éducative qui peut être mobilisée en vue d'une démarche globale : Agenda 21, E3D (Etablissement en démarche de développement durable), etc. Ainsi, une démarche EDD peut donner lieu à un projet fédérateur pour toute la communauté éducative.

C'est l'objectif communiqué par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique (SGEC) lors du colloque européen « Former et éduquer au développement durable », organisé avec FORMIRIS les 9 et 10 décembre 2009 au siège du SGEC, dans le cadre du projet Grundtvig⁶.

Quelles peuvent être les spécificités du projet éducatif de l'Enseignement catholique en matière de développement durable ?

L'actualité des discussions ouvertes sur l'intégration possible d'un pilier spirituel dans le modèle de développement durable invite à une réflexion éducative renouvelée. C'est ainsi que l'hindouisme, le taoïsme, le bouddhisme, l'islamisme, le judaïsme, le christianisme nous transmettent un message universel : le sort de l'homme et celui de la nature sont étroitement liés. Il est donc urgent de se souvenir que l'homme n'est pas réductible aux seules dimensions économiques et sociales, mais qu'il est doué de potentialités spirituelles.⁷

Depuis longtemps, les Encycliques ont attiré l'attention sur la question du développement humain⁸, en la situant dans le contexte de notre civilisation technologique⁹. *Populorum progressio* (26 mars 1967) est une encyclique sur le développement humain, *Caritas in Veritate* (7 juillet 2009) veut être une nouvelle contribution de l'Église destinée à l'humanité dans ses efforts pour un développement durable.

L'intégration d'une dimension humaine, humaniste, spirituelle, interculturelle, permet de placer l'homme au cœur d'un modèle de développement durable souvent abordé sous le seul angle scientifico-technico-économique.

PATRICK MATAGNE

¹ *Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Madame Harlem Brundtland, 1987. Chapitre 2 : Vers un développement durable, Introduction.

² Chapitre 28 : initiatives des collectivités locales à l'appui d'action 21

³ *B.O.* n° 21, 21 mai 2009

⁴ « L'École agit ! Le Grenelle Environnement à l'École », *B.O.* n° 44, 6 décembre 2007

⁵ Résolution 59/237 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

⁶ Projet de partenariat européen présenté par FORMIRIS en février 2009, accepté en août 2009 par l'Agence Europe Education Formation France (2^E2F).

⁷ Jean-Marie Pelt, Frank Steffan, *Nature et spiritualité*, Fayard, 2008.

⁸ Père Armand Guezingar, Université Catholique de l'Ouest : « Le développement durable dans la pensée sociale de l'Église », *Colloque Former et éduquer au développement durable*, FORMIRIS-SGEC, 9 décembre 2009. Il s'agit des Encycliques des papes Paul VI (1967), Jean-Paul II (1987), Benoît XVI (2009).

⁹ Au sens de Hans Jonas, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique* (1979). Traduction française éd. du Cerf, 1990